



**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 06/2020
PORTANT RÈGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

**Chemin de Faoures. Chemin de
Mestuguet. Chemin de Thil au
Castéra. Chemin de la Plaine. Chemin
de l'Oratoire,**
31530 THIL

**Du Lundi 27 Avril 2020
Au Mardi 02 Juin 2020**

Le Maire de Thil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-2, L 2213-3 et L 2213-4,

Vu la demande formulée par l'Entreprise CARRERE SAS, retenue par la Communauté des Communes des Hauts Tolosans pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, les voies seront déviées (sauf pour les riverains, les services d'urgence, les services d'aide à la personne ainsi que les personnes de chantier),

ARRÊTE

Article 1 : L'Entreprise CARRERE SAS est autorisée à utiliser les voies pré citées, pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus,

Article 2 : La circulation sera interdite et le stationnement supprimé, pour la durée des travaux du lundi 27 avril au mardi 2 juin 2020..

Article 3 : L'accès sera uniquement réservé aux riverains, aux services d'urgence, aux services d'aide à la personne ainsi qu'aux personnes de chantier, et limitée à 30 km/h,

Article 4 : L'Entreprise CARRERE SAS balisera la zone d'emprise sur la voie, ainsi que les déviations,

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la caserne des Pompiers de Cadours,

Article 6 : Le Maire, le Commandant de la Gendarmerie et l'Entrepreneur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil, le 27 Avril 2020

**Le Maire,
Céline FRAYARD**

